

Délibération CCAS 2023/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF			CCAS DE PERET			CA 2022			LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS		
Nb de membres en exercice	9		DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS Date de convocation : 27/03/2023 Séance : 07/04/2023						Nb de membres en exercice	9	
Nb de membres présents	7								Nb de membres présents	8	
Nb de suffrages exprimés	6								Nb de suffrages exprimés	7	
Votes Contre	6		Votes Contre	7		Votes Pour	7		Abstentions		

La COMMISSION ADMINISTRATIVE réuni sous la présidence (1) de la sabelle SILHOL déléguant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par SILHOL après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	1 772,84	0,00	0,00	0,00	1 772,84
Opérations de l'exercice	2 108,89	3 190,00	0,00	0,00	2 108,89	3 190,00
TOTAUX	2 108,89	4 962,84	0,00	0,00	2 108,89	4 962,84
Résultat de clôture	0,00	2 853,95	0,00	0,00	0,00	2 853,95

Restes à réaliser
Besoin / excédent de financement Total 2 853,95
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement 0,00

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0,00	au compte 1068 (recette d'investissement)
2 853,95	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :
SILHOL Isabelle, BILHAC MAGALIE, HUGOL MURIEL, JEUNET STEPHANIE, DEL-ROX BERNADETTE,
GALONNIER CATHY, SOULAROL ELIANE, CHABAUD FRANCIS, SAUVAIRE MARYSE

Pour expédition conforme,

